

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 22 (1871)
Heft: 10

Artikel: École fédérale des forestiers
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

devenir d'une utilité incontestable pour les progrès de l'économie forestière dans un canton, et que leur activité deviendra d'autant plus précieuse, qu'à côté des forestiers un plus grand nombre de municipaux, d'instituteurs, de membres de commissions forestières et d'autres citoyens y prendront part.

LENZBURG, le 5 octobre 1871.

Walo de Greyerz.

Ecole fédérale des forestiers.

L'école polytechnique fédérale a terminé le 12 août dernier, son 16me cicle annuel d'études. Le catalogue des étudiants durant l'année 1870/71 indique 648 élèves réguliers et 281 auditeurs, au total 929. Le nombre des professeurs est de 64, secondés par 12 agrégés. Aux examens d'admission en automne 1870, 110 aspirants furent renvoyés, faute de connaissances suffisantes. Parmi les élèves réguliers 232 sont Suisses, et 416 sont venus de pays étrangers.

Les étudiants à l'école forestière étaient au nombre de 17, dont 9 suivant le premier, et 8 le deuxième cours annuel; 15 d'entre eux sont Suisses, savoir 5 de Soleure, 2 de Berne, 2 de Vaud, et 1 de chacun des cantons de Neuchâtel, Schaffhouse, St. Gall, Tessin, Zoug et Zurich; deux sont étrangers, l'un Russe et l'autre des Indes orientales. Les élèves du second cours doivent subir au commencement de novembre l'examen en obtention de diplôme, ceux du premier cours annuel ont tous été admis à suivre le second cours.

Le sujet mis au concours: »Rapport de l'épicéa et du mélèze au point de vue forestier« a été traité par deux anciens élèves, qui se sont tous deux donné beaucoup de peine pour livrer un travail complet et détaillé.

Mr. H. Liechti de Morat, inspecteur forestier à Bulle, a obtenu le premier prix; Mr. S. Quinche à Dombresson (Neuchâtel) a obtenu l'accessit.

Aux examens de novembre 1870, trois étudiants forestiers ont obtenu le diplôme:

Baumann, Herrmann de Soleure,

Häuselmann, Ernest de Thoune,

Liechti, Herrmann de Morat.

On sait que l'ouverture de l'école fédérale d'agriculture a été fixée pour le commencement de l'année scolaire 1871/72; ainsi les élèves forestiers auront désormais la faculté de se familiariser avec les sciences agronomiques. A proximité de l'école polytechnique se construit un bâtiment spécial pour l'école forestière et l'école d'agriculture, un laboratoire de chimie et de physiologie y sera adjoint et du terrain consacré aux essais de cultures.

La conférence spéciale des professeurs de l'école forestière a adressé au conseil scolaire un programme détaillé, pour répartir sur deux ans et demi l'enseignement accumulé jusqu'ici sur 2 années d'étude seulement; elle espère que le programme sera agréé. Cette prolongation de la durée des cours permettrait d'étendre l'enseignement dans diverses directions et de le rendre plus intensif. Aussitôt que ce programme aura été adopté, nous en donnerons connaissance à nos lecteurs en leur communiquant les explications nécessaires. Cette prolongation de la durée des études était impérieusement commandée par l'augmentation continue des objets d'études et l'accroissement des exigences à l'égard des forestiers.

LANDOLT.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du Canton de Zurich, pendant l'exercice 1869/70.

La liquidation des forêts du Hard près Embrach se poursuivant toujours peu à peu, l'aire des forêts domaniales a été diminué de 5 arpents, dont le prix s'est élevé en moyenne à 1174 fr. 20 cts. par arpent.

D'après le nouvel inventaire dressé le 31 décembre 1870, le canton de Zurich possède 5305,66 arpents de forêts domaniales, dont

5227,55 arpents de sol forestier productif

6,93 " de sol improductif

71,18 " de prés et de flâchères.

Ces fonds sont taxés à une valeur de 3,759,100 frs, soit 708 fr.